

Le radar des Adrets, champion de France toutes catégories des PV

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Plus de vingt automobilistes sont flashés toutes les heures dans la descente qui mène à Cannes. Un record inégalé.

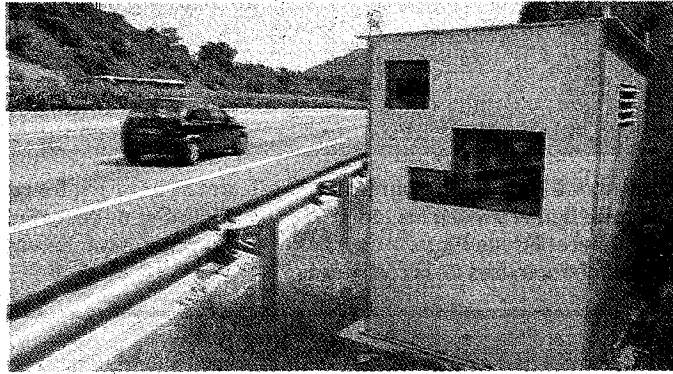
BIENVENUE sur la Côte d'Azur... Peu d'automobilistes savent que lorsqu'ils aperçoivent le panneau «Alpes Maritimes», ils viennent de passer devant trois radars automatiques, espacés de quelques centaines mètres seulement dans la descente qui mène à Cannes.

En cet endroit, la vitesse est limitée à 110 km/h, et le plus performant des trois appareils est sans conteste celui des Adrets. Il détient le record de France toutes catégories des radars. «C'est le meilleur fonctionnaire du pays, explique dans un grand éclat de rire, l'un des responsables de l'autoroute A8, il est petit, un mètre cubé, très discret, travaille nuit et jour, sans aucune pause casse-croûte ou pause café. Il est très obéissant, il ne râle jamais et surtout, il n'est jamais, jamais en grève!»

Ce radar des Adrets mérite donc bien la plus haute marche du podium. Il flashe plus de 20 véhicules par heure, soit environ 550 par jour et plus de 200 000 par an!

Le choix de l'emplacement de cet appareil n'est pas le fruit du hasard. Sa mise en place a été décidée en fonction de la vitesse moyenne des véhicules, de l'accidentologie et de la densité du trafic: «Nous sommes là, dans une courbe, très rapide, avec énormément de poids lourds, ajoute un gendarme. Il y a eu, par le passé, sur cette portion de l'A8, des carambolages dramatiques avec des morts et des blessés».

Dans la région, cette « machine des Adrets », est connue de tous. Pour certains, elle est devenue un véritable cauchemar. «Je passe par là tous les jours, s'indigne Jean-Marc Desert, représen-



Le choix de l'emplacement du radar des Adrets a été fait en fonction de la vitesse moyenne des véhicules, de l'accidentologie et de la densité du trafic à cet endroit. Gilles Rolle/REA

tant de commerce, je me suis fait coincer hier. Une seconde d'inattention, on freine, on pile, mais c'est déjà trop tard, de 130, on n'arrive qu'à 119 km/h et c'est le flash... Je m'en veux, c'est trop bête, Je connais le lieu mieux que ma poche. En six mois, c'est la onzième fois».

Contestation possible

Comme de nombreux Azuréens, Jean-Marc Desert, a été obligé de suivre deux stages de la sécurité routière pour garder son permis de conduire et récupérer quatre points. À chaque fois, il a déboursé 250 euros. Une majorité de conducteurs trouvent injuste que la plupart des excès de vitesse sanctionnés ne dépassent pas les 10 km/h. Bien sur, il est toujours possible de contester l'infraction.

De nombreux avocats se sont spécialisés dans la défense des automobilistes. Ils conseillent, dans un premier temps, de réclamer la photographie afin de vérifier l'identité du chauffeur, «cela prend du temps, mais cela marche une fois sur deux», indique M^e Sigaud, et de toute façon, le titulaire de la carte grise devra tout de même payer l'amende, seuls les points ne seront pas retirés». La

procédure est très longue et coûte cher (500 euros pour les frais de dossier pour l'avocat). Plusieurs contrevenants peuvent se grouper et faire constater que le radar a été installé d'une façon erronée par rapport au cahier des charges, des appareils mal positionnés pouvant indiquer une vitesse inexacte.

La démarche est noble mais périlleuse, selon un juriste qui précise que dans ce genre de procédure, l'Administration a des difficultés à reconnaître ses erreurs. Quelques téméraires ont essayé de contester la validité du radar des Adrets. Ils ont perdu de l'énergie et de l'argent. À ce jour, une vingtaine de plaignants, seulement, ont obtenu gain de cause, et le radar reste bien en place. Seule consolation pour les conducteurs, un cliché sur trois de cette cabine anti-vitesse est exploitable pour l'envoi d'un procès verbal. Il est, en effet, très délicat de déterminer avec précision la voiture qui sera sanctionnée lorsque deux véhicules passent, au même instant, devant l'appareil. Le radar des Adrets va encore assurer sa «mission» durant des mois et ce n'est pas avec l'arrivée des touristes que son exceptionnel rendement va faiblir.

J.-B. V.

Figaro 24/02/09